

Comité de Programmation du 10 mars 2016, Florac

Compte-rendu

1 Participants :

Légende : titulaire, *suppléants*

Présents :

Collège Privé : Caroline BISOTTO, Trait d'Union ; Carole BUSSADORI, Quoi de 9 ? ; Dominique ROGER, Foyer Rural Florac ; Georges LE BRIS, GE des Cévennes ; Josiane DULAC, AMAC ; Nadia VIDAL, la Châtaigneraie Cévenole ; Claudie MARTIN, OTI Cévennes Gorges du Tarn ; Stéphanie SCHRIMER, Cévennes Ecotourisme ; Laura LEOTOING, sur le chemin de RL Stevenson ; Sandrine CENDRIER, Habitat durable en Cévennes ; Yves ELIE, l'Arbre aux Abeilles ; Laurent CONORT, CFDT ; Denis PIT, FDSEA.

Collège Public : André ROUX, CC Florac Sud Lozère ; Brigitte DONADIEU, CC Florac Sud Lozère ; Jean-Luc AIGOUY, CC Gorges du Tarn Grand Causses ; Jean-Pierre ALLIER, CC des Cévennes au Mont Lozère ; Michel REYDON, CC des Cévennes au Mont Lozère ; Alain LOUCHE, CC Vallée Longue ; Benoît ROBERT, CC Vallée Longue ; André BARET, CC Vallée Longue ; Bruno DELDIQUE, CC Cévenne des Hauts Gardons ; Jean HANNART, CC Cévenne des Hauts Gardons ; Michèle MANOA, Conseil Départemental ; Denis BERTRAND, Conseil Départemental.

Collège Partenaires : Hélène THOUVENIN, PNC ; Thierry JULLIER, CCI Lozère ; Thierry DUPEUBLE, SupAgro Florac ; Samuel JAULMES, Région LR ; Annick JAVOUREZ, Département Lozère ; Pascale DUR, Département Lozère ; Sandrine LAGLOIRE, Entente Causses Cévennes.

Excusés :

Collège privé : Marie-Laure GIRAULT, En chemin ; Julien LESPINE, Confédération Paysanne ; Jean-Michel VAN DER STEEN, personne ressource.

Collège public : Camille LECAT, CC des Cévennes au Mont Lozère ; Alain CHMIEL, CC Gorges du Tarn Grands Causses ; Alain ARGILIER, CC Florac Sud Lozère ; Sophie PANTEL, Conseil Départemental, René JEANJEAN, CC Vallée de la Jonte ; Guylène PANTEL, Conseil Départemental.

Collège Partenaires : Christian ANDRE, CMA Lozère

Equipe : Delphine BENARD, Sandrine MARMEYS

Quorum :

Collège	Nombre minimal pour quorum	Nombre de votants CP du 10 mars 2016	Quorum atteint ou pas
Collège Privé	9	13	Atteint
Collège Public	8	11	Atteint
TOTAL	17	24	

2 Ordre du jour :

1. Avancées depuis le 3 décembre
2. Proposition d'avenants à la convention
3. Le document de mise en œuvre
4. Dossiers présentés au vote en opportunité
5. Dates des prochaines rencontres

3 Accueil

Michèle MANOA, Présidente du GAL Causses Cévennes ouvre la séance et remercie le PNC qui accueille le GAL.

Elle salue la forte participation. En effet, avec 25 membres présents (13 votants/ collège privé et 11 votants/ collège public), le quorum est largement atteint (minimum 9 pour le privé et 8 pour le public). Le conventionnement du GAL a été fait le 10 décembre 2015. Toutefois, aujourd'hui, peu de choses sont prêtes pour fonctionner. Mais le GAL Causses Cévennes souhaite être dans une démarche proactive et d'expérimentation, aussi, nous tentons d'engager, dès maintenant, l'étude et la programmation de projets.

Les objectifs de cette première rencontre sont de rentrer dans le détail de ce qui fait le fonctionnement du GAL, pour être prêts le plus rapidement possible à programmer des projets.

De fait, depuis le 3 décembre 2015, la convention a été signée. Le travail engagé sur le DOMO et la grille de sélection. 28 porteurs de projets ont été rencontrés ; 8 réunions dans les communautés de communes organisées.

Enfin, la communication est engagée avec Radio Bartas et dans les journaux communautaires.

Le comité technique s'est réuni 2 fois : 18 et 26 février. Il a ainsi pu définir ses modalités de fonctionnement et donné un avis sur les premiers projets.

4 Proposition de notifications et d'avenants à la convention

Une notification est établie sur la base d'une décision du comité de programmation du GAL. Elle est transmise concomitamment à l'autorité de gestion et à l'ASP dans un délai d'un mois à compter de la décision du comité de programmation et avec le compte-rendu de celui-ci. Pour des modifications plus importantes, une décision est prise en comité de programmation et est proposée à l'autorité de gestion dans un délai indicatif d'un mois après la tenue du comité de programmation. L'autorité de gestion se prononce au regard de la stratégie approuvée et en cas d'accord sur la modification proposée, un avenant à la présente convention est établi (par l'autorité de gestion, c'est-à-dire avec passage en conseil régional, signature de l'ASP).

4.1 Notifications

4.1.1 Fiche action 7 – Animation du programme

Pour les dépenses matérielles, Les couts indirects, mentionner dans la limite de **15% et non 10%**

4.1.2 Comité de programmation

Titulaire : Remplacer Corinne Sauvion (Quoi de 9) par Carole Bussadori

Suppléants :

Remplacer Stéphane Maurin par Michel Reydon (CC CML)

Remplacer Alain Jaffard par Stéphane Maurin (CC CML)

4.2 Avenants

4.2.1 Modification de l'Annexe 1 : liste des communes constitutives du GAL

- Ajouter commune de VIALAS
- Prendre en compte les communes nouvelles :

Ajouter	Enlever
Pont de Montvert-Sud Mont Lozère	Fraissinet de Lozère; Le Pont de Montvert; St Maurice de Ventalon
Ventalon en Cévennes	St Frézal de Ventalon; St Andéol de Clerguemort
Cans et Cévennes	St Laurent de Trêves ; St Julien d'Arpaon
Florac 3 rivières	Florac; La Salle Prunet
Bédouès-Cocurès	Bédouès; Cocurès

4.2.2 Fiche action 3 : tourisme durable

> Pour les opérations de valorisation de sites touristiques

- Soutien à la création et aux aménagement et équipements des lieux d'accueil d'information touristique ;
- Soutien à des actions de renforcement de la visibilité des sites touristiques, des équipements et services du territoire ;
- Soutien à la mise en place d'équipements, d'aménagement à l'accessibilité des sentiers et des sites touristiques ;
- Création ou aménagement de circuits d'interprétation de village)

> Modification des dépenses éligibles :

- **Dépenses immatérielles : ajouter prestations et prestations de conseil et conception d'outils de communication**
- **Dépenses matérielles :**
 - **Ajouter : Frais d'impression**
 - Travaux et aménagements ;
 - Travaux de rénovation et réhabilitation des biens immeubles ;
 - Matériels ou équipements (mobilier, informatique, numérique, technique) ;
 - Sont exclues les dépenses de création de sentier et l'entretien courant de sentiers de randonnée

Noter que ces dépenses sont les mêmes pour toutes les opérations mentionnées ci-dessus.

4.2.3 Fiche action 3 : tourisme durable

> Pour les opérations d'investissements pour l'amélioration de l'offre proposée

- Soutien à l'aménagement extérieur paysager et écologique d'établissements d'hébergement touristique

> Modification des dépenses éligibles :

- Dépenses immatérielles : **supprimer : diagnostics, études techniques et pré-opérationnelles**
- Dépenses matérielles :
 - **Modifier :**
 - **Travaux et aménagements extérieurs**
 - **Travaux extérieurs de construction, rénovation et réhabilitation**
 - Par : travaux et aménagement extérieurs de construction, rénovation et réhabilitation de cheminements, murets, espaces collectifs
 - Matériels ou équipements extérieurs (mobilier et technique)

4.2.4 Fiche action 4 : renforcer l'offre de services à la population

Pour toutes les opérations

- Dans les bénéficiaires : Ajouter les établissements publics

Vote : Les propositions de notifications et d'avenants ont été approuvés à l'unanimité (0 abstention, 0 contre, 24 pour).

5 Le document de mise en œuvre

Vote : Le document de mise en œuvre joint au compte rendu a été approuvé à l'unanimité (0 abstention, 0 contre, 24 pour).

5.1 Les principes applicables par fiche action :

	FA 1	FA 2	FA 3	FA 4	FA 5
Modalité de sélection des projets	Continu	Continu	Continu Appel à projet annuel (6 et 7. 1)	continu Appel à projet annuel pour les opérations 4	continu
Aides d'Etat	Régime des <i>minimis</i>				
Taux d'aide	80%	> 80% sur les opérations 1, 3, 4, 5 > 30% (avec des bonus de 10% cumulables dans la limite de 50%) pour les opérations 2	80% sur toutes les opérations sauf opération 6 et 7 : 30% (avec bonus de 10% cumulables dans la limite de 50%) pour les opérations 6 et 7.	80%	80 %
Plancher Aide Publique	4 000 €				

5.2 La grille de sélection des projets

- S'appuie sur les principes de la stratégie
- Des critères mesurent la mise en œuvre de ces principes
- Les principes sont pondérés
- Obtention d'une note sur 20
- Proposition d'une échelle dans la sélection :
 - En dessous de 8, le projet est rejeté
 - Entre 8 et 11, le projet est ajourné et doit être retravaillé
 - À partir de 12, le projet est sélectionné

Remarque 1 : ce processus de sélection est imposé par l'Europe dans cette nouvelle programmation. C'est une contrainte que nous cherchons à transformer en opportunité pour faire en sorte que certains principes fondamentaux de la candidature s'imposent, du fait de la note attribuée par la grille de sélection, aux porteurs de projets.

Remarque 2 : sélection des projets. Le fait de passer par appel à projets sur certaines opérations permettra de mieux gérer l'enveloppe tout au long de la programmation mais aussi d'avoir un réel choix entre les projets soutenus. Pour le porteur de projets, cela n'alourdira pas son travail ; cela sera la même chose qu'en cas de projet déposé au fil de l'eau.

Orientations applicables à toutes les opérations	Orientations complémentaires applicables à la FA 3- Tourisme durable
A. Attractivité du territoire (3 principes) B. Transition écologique (1 principe) C. Mise en œuvre de Synergies (2 principes) D. Impact territorial (2 principes) E. Innovation (1 principe) F. Effet levier et mise en œuvre de la stratégie (1 principe)	A. Tourisme durable (2 principes)

5.3 Notation :

- 1/3 des points sont donnés sur la « stratégie »
- 2/3 des points sont donnés par tous les autres principes

Pour la FA 3 (Tourisme Durable)

- 1/3 points sont donnés sur la stratégie
- 1/3 des points sont donnés par tous les autres principes
- 1/3 des points sont donnés par les 2 principes tourisme durable

Cette proposition est adoptée avec 1 abstention.

Une proposition est faite de détailler l'orientation F : effet levier et stratégie en 2 principes ; du fait que cela soit une orientation qui pèse un tiers de la note. Approuvé à l'unanimité.

5.4 Proposition de mise en œuvre :

Le porteur de projet a rencontré les animatrices du GAL. Conjointement ils ont rempli un document synthétique du projet intitulé Fiche Projet.

Ces fiches projets sont envoyées au comité technique puis complétées par l'équipe technique puis envoyées au comité de programmation. C'est ce document qui sera diffusé aux membres du comité de programmation qui pourront solliciter le GAL pour avoir des dossiers plus approfondis.

Etape	Contenu
1	Les fiches projets comportent un tableau mentionnant les différents principes de sélection et la manière dont ils se mettent en œuvre dans le projet.
2	A partir de ces fiches projets, le comité technique questionne et donne un avis technique sur le projet et propose des améliorations pour le projet.
3	A l'issue du comité technique, l'équipe propose une pré-notation sur les différents principes (hors le principe stratégie qui vaut 1/3 de la note)
4	Les membres du comité de programmation recevront en amont de la rencontre ces fiches projets pour pouvoir proposer une note pour le principe « stratégie »
5	L'équipe technique fait une synthèse des notes
6	En comité de programmation, un débat est organisé autour du projet et de la note proposée (agrégation de la pré notation des principes hors stratégie et des votes en ligne sur le principe stratégie).
7	Après débat, le comité de programmation vote sur la note attribuée.

6 Dossiers présentés pour avis d'opportunité

FA	Intitulé FA	Porteur projet	Nom Projet	Période de réalisation	Budget Global	LEADER sollicité
7	Animation	ATCC	Animation du GAL	août 2015 à déc 2016	162 192.64 €	131 353.79
1	Stratégies collectives développement économique	AMAC	Développement et promotion des métiers d'Art sur le Sud Lozère	2016-2018	101 100 €	50 000 €
2	Innovation ressources locales	AMAC	Cluster Feutre	2016	12 010,46€	7 608,36€
3	Tourisme durable	OT CML	Voyage au cœur du Mont Lozère, chemin de l'agropastoralisme	2016-2017	45 235,00	28 949,00
		OTI	Animation de réseau	2016-2018	133 000	85 120
		Entente Causses Cévennes	Réalisation de 2 expositions sur les paysages des Causses et des Cévennes	2016	20 000	12 800
4	Renforcer l'offre de services à la population	CC Florac Sud Lozère	Etude Programme d'intérêt général Habitat Indigne	2016	42 700 €	12 810 €
		Parc National des Cévennes	Réalisation d'une étude de conception d'un programme d'équipements sur la commune du Pont de Montvert	2016	70 000€	42 000 €
		Ballet Bross'	Hier, aujourd'hui, demain : les 30 ans de Ballet Bross'	2016-2017	42 500 €	24 000 €

6.1 Remarques

6.1.1 Axe 1 : Ressources locales et économie

> Projet AMAC, FA 1 : le montant sollicité (50 000 €) semble élevé par rapport à l'enveloppe disponible sur cette fiche action (pour mémoire : 139 200 €).

Elément de réponse : c'est un choix du GAL de financer l'animation de filière pour avoir des résultats tangibles sur le territoire. Du coup il semble important d'aller sur un tel cofinancement sur des durées assez longues. A noter aussi que le montant fléché sur la FA ne prend pas en compte la « rallonge » de 710 000 € qui devrait arriver et qui sera répartie entre les différentes fiches action.

Enfin, il ne faut pas oublier que les enveloppes peuvent être transférées entre les fiches actions selon les consommations engagées et l'afflux ou pas de projets.

> Projet AMAC, FA 2 : pas de remarque

6.1.2 Axe 2 : Tourisme durable

> Projet OT Cévennes au Mont Lozère, FA 3 et projet OT Intercommunautaire, FA 3 : les périmètres des communautés de communes allant évoluer, les périmètres des OT vont sûrement évoluer aussi.

Est-il opportun de s'engager sur ces projets alors que les périmètres d'actions vont évoluer ?

Plusieurs élus des vallées cévenoles pensent que la dynamique engagée notamment avec l'OTI ne doit pas s'arrêter à cause d'une réorganisation administrative. Concernant le projet du Mont Lozère, les mêmes remarques ont été faites.

> Projet Entente Causses Cévennes, FA 3 : les supports devraient être conçus en deux langues (français/anglais) a minima.

6.1.3 Axe 3 : Aménités

> Etude PIG Habitat Indigne, FA4 : Le montage financier de ce projet permet de faire du TOP UP, c'est-à-dire de limiter l'intervention de leader avec des co-financements autres, ce qui permet de ne pas grever l'enveloppe. Il est demandé d'avoir un rendu de l'opération qui puisse ensuite être diffusé aux autres collectivités qui voudraient s'engager dans cette démarche.

> Etude équipement au Pont de Montvert, FA4 : Remarque par rapport au montant LEADER sollicité pour l'étude (42 000 €). Apparemment il a été difficile de trouver d'autres cofinanceurs. Questions sur l'exemplarité environnementale de la construction à venir. Réponse de Hélène Thouvenin (PNC) : cela dépendra du scénario choisi : si c'est la reconstruction, effectivement, ça sera plus simple d'aller sur un bâtiment basse consommation ! Dans tous les cas, l'aspect environnemental du bâtiment fait partie de l'étude.

> 30 ans de Ballet Bross, FA4. Questions sur la durée de mise en œuvre. Cette action se déroulera sur une saison culturelle (septembre à juin) et il y a quelques mois de préparation (mars à juillet).

Vote de la note des projets au regard de la grille de sélection. La grille venant d'être présentée, il est difficile de noter les projets en direct. Il est donc proposé

d'organiser un vote en ligne, afin de voter une note lors de la prochaine réunion du comité de programmation.

7 Calendrier

Un calendrier des prochaines rencontres du comité de programmation a été proposé le 10 mars. A la vue de la complexité de la mise en œuvre opérationnelle de la grille de sélection, ce calendrier est supprimé et est remplacé par la proposition suivante :

Date prévisionnelle réception des dossiers	Date prévisionnelle comité technique	Date prévisionnelle comité de programmation
9 mai	9 Juin 2016	30 juin 2016
22 août	22 Septembre 2016	13 octobre 2016

Lieu : salle Emile LAYNAUD au Parc National des Cévennes